



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 59599

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés de restructuration du secteur hospitalier privé et, plus particulièrement, sur l'absence de moyens réels et significatifs accordés à l'hospitalisation privée pour faire face aux besoins sanitaires de la population. Il lui rappelle que, malgré ce manque de moyens, le secteur privé de santé n'a pas renoncé pour autant à ses missions de service public. Toutefois, cette insuffisance se traduit par une rentabilité économique quasi nulle, en chute de 65 % depuis 1993. Il insiste tout spécialement sur le fait que l'évolution du coût en personnel soignant est passé de 57 % du total des frais de personnel en 1995 à près de 65 % aujourd'hui. Sachant que les accords salariaux conclus en juillet 2000 et la mise en place des 35 heures se traduiront par une hausse de plus de 12 % des dépenses de personnel pour le secteur privé, ce sont plus de 60 % des établissements de santé privés qui se trouveront à très court terme dans une situation déficitaire et dramatique. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour remédier à cette situation et souhaite savoir si la volonté de faire disparaître le secteur privé de santé français n'est pas le motif réel et caché qui anime idéologiquement le Gouvernement actuel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59599

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1915